

Monsieur Stéphane LE FOLL Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de de la Forêt **78 Rue de VARENNE 75349 PARIS 07 SP**

Objet : TATFNB et enjeux pour le développement forestier

Schiltigheim, le 5 décembre 2016

Monsieur le Ministre,

En 2017, notre fédération de dix associations forestières locales et la Chambre d'Agriculture d'Alsace devraient fêter 50 années de développement forestier. Cet anniversaire serait fortement terni par la suppression des moyens financiers, notamment la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Depuis 2012, nous sommes pleinement engagés dans le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace. Vous pouvez prendre connaissance de nos résultats honorables dans le dépliant intitulé : « Des hommes et des forêts dans la vie des territoires - Bilan des actions du PPRDF Alsace de 2012 à 2015 » Internet: www.forestiersdalsace.fr).

Si j'ai bien compris la proposition de votre Ministère dans le cadre de la discussion parlementaire de la Loi de Finances 2017, la TATFNB collectée par chaque Chambre d'Agriculture, devrait être mutualisée dans le Fonds National Stratégique de la Forêt et du Bois. Savez-vous que les propriétaires forestiers alsaciens payent des taxes foncières 22 fois supérieures à celles versées en Champagne-Ardenne. Pour vous donner mon cas précis, j'ai payé cette année 32 € par hectare pour ma forêt à Sainte-Croix aux Mines. J'ai découvert récemment que les taxes foncières se situent en moyenne entre 0,9 et 1,5 € par hectare en Champagne-Ardenne.

Dans ce contexte, une mutualisation serait injuste et inacceptable car elle dérogerait au principe d'égalité républicaine.

Siège social

MAISON DE L'AGRICULTURE 2 Rue de Rome 67309 Schiltigheim cedex Tél. 03 88 19 17 92 E-mail: info@forestiersdalsace.fr

Siège administratif

MAISON DE L'AGRICULTURE 11 Rue Jean Mermoz 68127 Sainte-Croix en Plaine Tél. 03 89 22 28 50 E-mail: info@forestiersdalsace.fr

"Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures

Nous savons par expérience que l'augmentation de la récolte de bois et de la gestion durable ne peut se faire qu'avec des actions territoriales menées par des techniciens de proximité, connus et reconnus. Notre réseau de compétences humaines a permis des réalisations probantes financées pour beaucoup par l'effort fiscal des propriétaires forestiers privés et publics.

Il s'avèrerait tout aussi inadmissible de mutualiser les financements régionaux au niveau du Grand Est. Forestiers d'Alsace bénéficie encore cette année, d'une contribution de 147.000 € pour des actions menées dans le cadre du PPRDF. En Lorraine, l'ancien Conseil Régional ne soutenait pas ces actions, tandis que la Champagne-Ardenne n'a pas de PPRDF.

Confronté d'un côté à une augmentation des objectifs de mobilisation de bois, et de l'autre côté à une forte réduction des financements publics, Forestiers d'Alsace risque d'être contraint au licenciement économique de ses 5 salariés. Les postes des conseillers du Service Forêt de la Chambre d'agriculture seraient aussi menacés en cas de perte de la TATFNB. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé la motion cijointe lors de la Session de la Chambre d'agriculture d'Alsace. Elle a été votée à l'unanimité.

Si une évolution aussi dramatique devait se concrétiser, elle sonnerait le glas du développement forestier en Alsace, et sans doute la disparition de nos 10 associations forestières fédérées par Forestiers d'Alsace.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Marie BATOT
Président du Service Forêt de la Chambre d'agriculture
Président de Forestiers d'Alsace

VIA